



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 04 octobre 2018 à 18h00**  
**Au siège de Grand Lac**

**Présents :**

AIX LES BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Corinne CASANOVA
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANÇOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	Départ après la 3 <sup>ème</sup> délibération
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	Pouvoir de Sylvie L'HEVEDER
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ après la 3 <sup>ème</sup> délibération
GRESY SUR AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
ST PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEDEVER	Arrivée après la 3 <sup>ème</sup> délibération
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise de MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
PUGNY CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE	Entrelacs
Christophe DERIPPE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Christian VASQUEZ	Directeur OTI
Laurie SOUVIGNET	Directrice adjointe OTI
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Véronique MERMOUD	Responsable Urbanisme – Foncier - Habitat
Sophie CASSARO	Responsable tourisme
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 septembre 2018 comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (25 présents et 28 votants).

*MARCHES PUBLICS*  
**Marché n°2018-25 : Etudes géotechniques**  
**Attribution**

Afin de mieux appréhender la nature du sol lors de travaux de terrassement (opérations de génie civil) Grand Lac a lancé un marché de type accord cadre mono attributaire de service à bons de commande sans minimum ni maximum.

La durée initiale de l'accord cadre est fixée à 1 an à compter de la date du courrier de notification, renouvelable trois fois par reconduction tacite (soit une durée maximale de marché égale à 4 ans).

Cet accord cadre permettra :

- de déterminer la faisabilité de travaux au regard des conditions géotechniques,
- d'identifier les contraintes géotechniques susceptibles d'avoir une incidence sur la construction, la pérennité et les conditions d'exécution des ouvrages projetés,
- de fournir au maître d'œuvre les différents paramètres permettant d'effectuer les calculs de résistance mécanique des ouvrages,
- de fournir au maître d'Oeuvre les paramètres techniques nécessaires à la conception du projet et à la réalisation des travaux dans les conditions technico-économiques optimales,
- d'indiquer au maître d'œuvre les possibilités de réutilisation des matériaux extraits,
- de mettre en évidence une nappe phréatique ou la possibilité temporaire de celle-ci,
- de déterminer la présence de blocs locaux, de matériaux gonflants, collants, de poche d'eau, de sable ou graviers et galets, de roche dure et de matériaux abrasifs,
- de vérifier la tenue, la résistance et la stabilité des ouvrages d'art qui pourront être impacté par des travaux sur et à proximité,
- de vérifier la tenue des berges lors du longement ou de la traversée de cours d'eau.

Les offres des candidats retenus après examen des candidatures ont été appréciées sur la base des critères prix (50 %) et technique (50 %).

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres du 24 septembre 2018 propose de retenir la société Hydro géotechnique pour son offre.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits régulièrement inscrits au budget des services concernés (multi-budget).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la société Hydro géotechnique le marché et tous les actes nécessaires à son exécution.

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 24
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 4 octobre 2018

Le Président,  
Dominique DORD



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Marché n.2018-25 : Etudes géotechniques - Attribution -

---

**Date de transmission de l'acte :** 11/10/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 11/10/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2561 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20181004-d2561-DE

---

**Date de décision :** 04/10/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)